

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 12636 Numéro SIREN : 839 750 072 Nom ou dénomination : AARAPH RENOV
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2021 sous le numéro de dépôt 127374



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	22052018	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société AARAPH RENOV		128 RUE DE LA BOETIE	
SIRET 8 3 9 7 5 0 0 7 2 0 0 0 1 0		75008 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Autres travaux de finition	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	12 143	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	61 310	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SANCHEZ 4 RUE BLONDEL 75003 PARIS Tél: 01 53 34 64 65	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 11/06/2020 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: PDG
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature DE KINT FRANCOIS ERIC HENRI

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H					REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions								e	
autres que celles visées en (a),								f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	

[illegible]

J	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Société AARAPH RENOVdu 22052018Adresse 128 RUE DE LA BOETIE 75008 PARISau 31122019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ❶

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❻)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶ :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ❶		- de l'exercice ❶	
- de l'exercice précédent ❶		- de l'exercice précédent ❶	
Nom et qualité du signataire DE KINT FRANCOIS ERIC HENRI PDG		A <u>PARIS</u> le <u>11/06/2020</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise Société AARAPH RENOVNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 128 RUE DE LA BOETIE75008 PARIS

Numéro SIRET *

83975007200010

Durée de l'exercice en nombre de mois *

20

Durée de l'exercice précédent *

0Exercice N clos le
31122019Exercice N-1 clos le
00000

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Net
3Net
4Immobilisations
incorporellesFonds commercial *
Autres *

010

012

014

016

Immobilisations corporelles *

028

030

Immobilisations financières * (1)

040

042

Total I (5)

044

048

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances
(2)Clients et comptes rattachés*
Autres * (3)

068

14 604

070

14 604

072

88 800

074

88 800

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

11 193

086

11 193

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

114 597

098

114 597

Total général (I+II)

110

114 597

112

114 597

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

1

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

Réserves réglementées*

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

60 856

Provisions réglementées

140

Total I

142

60 857

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

9 628

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

172

44 112

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

53 740

Total général (I + II + III)

180

114 597

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Société AARAPH RENOV		L3 1 1 2 2 0 1 9										Néant	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210										
	Production vendue	biens	215		214										
		services *	217		218			196	257						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222										
	Production immobilisée *			224											
	Subventions d'exploitation reçues			226											
	Autres produits			230					1						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232			196	257							
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234										
Variation de stock (marchandises) *				236											
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			51	128							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240											
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242			53	346						
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244				13						
Rémunérations du personnel *				250			14	636							
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			3	680							
Dotations aux amortissements *				254											
Dotations aux provisions				256											
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262					1					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260												
Total des charges d'exploitation (II)			264			122	804								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270			73	453								
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280											
	Produits exceptionnels		(IV)	290											
	Charges financières		(V)	294											
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300										
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348												
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306			12	597							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310			60	856								
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			60	856	314						
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318											
	Provisions non déductibles *			322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324			12	597							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999											
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997						
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44, terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 duodecies)	990				
	Divers, dont ZFA NG (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D					Zone de développement prioritaire (44, septdecies)	993		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		73	453	354						
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356										
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		73	453	372							

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société AARAPH RENOV

31/12/2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AARAPH RENOV

Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis B, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société AARAPH RENOVNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 20 C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	24 329
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	13 685
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31 / 12 / 2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société AARAPH RENOV				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 22/05/2018		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				2	0
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	196 257
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	196 257
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	1
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	77 740
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	22 942
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	100 684
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	95 573
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	122 025	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2018	160	31/12/2018
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 3 9 7 5 0 0 7 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AARAPH RENOV

ADRESSE (voie) 128 RUE DE LA BOETIE

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DE KINT Prénom(s) FRANCOIS ERIC HENRI

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 9 Voie RUE EUGENE BERTHOUD

Code postal 93400 Commune ST OUEN Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 3 9 7 5 0 0 7 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AARAPH RENOV

ADRESSE (voie)

128 RUE DE LA BOETIE

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

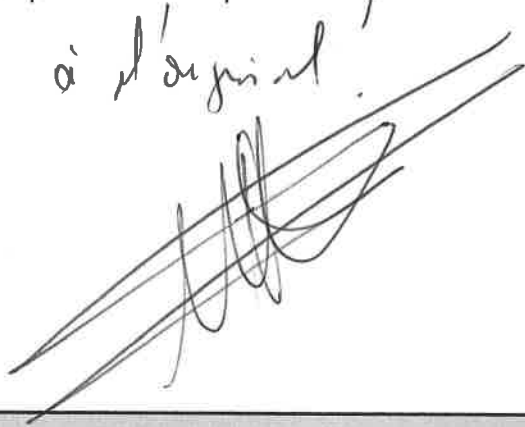
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU AARAPH RENOV
au capital de 1 €

128 Rue de la Boétie
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 839 750 072 00010

*Copie certifiée conforme
à l'original.*

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'à l'original'.

DOSSIER JURIDIQUE ANNUEL
Exercice clos le 31 Décembre 2019

SASU AARAPH RENOV
au capital de 1 €

128 Rue de la Boétie
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 839 750 072 00010

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2020**

L'actionnaire unique de la société AARAPH RENOV s'est réuni au siège social, en assemblée ordinaire, sur convocation qui lui a été faite par le Président

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargé par l'actionnaire unique présent au moment de l'entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur DE KINT François.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que l'actionnaire unique, représenté ou ayant voté par correspondance possèdent 1 action, sur les 1 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, le Président constate que l'assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- Les formulaires de vote par correspondance
- Les copies et récépissés postaux d'envoi recommandé des lettres de convocation adressés aux actionnaires
- Le rapport du président
- Le texte et projet de résolutions proposées par le Président à l'assemblée

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenu à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée :

1° - Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et celui sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966).

2° - Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

FDK

3° - L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Président déclare que tous les documents prévus aux articles 223-19 et 223-26 du nouveau Code du Commerce (anciens articles 50 et 56 de la Loi du 24 Juillet 1966) et au décret 67-236 du 23 Mars 1967 ont été adressés à tous les associés quinze jours avant la date de l'Assemblée. L'inventaire a également été tenu à leur disposition pendant le même délai.

L'Assemblée confirme et lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1° - Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2° - Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966).

3° - Approbation des comptes et conventions.

4° - Quitus à la gérance.

5° - Affectation des résultats.

6° - Questions diverses.

Puis il est donné lecture des rapports de la Gérance.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont commentés.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu lecture du rapport de la présidence, sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'actionnaire unique donne à la Présidence quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu lecture du rapport de la Présidence sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) prend acte de l'absence de telles opérations et donne quitus à la gérance et à l'associé unique à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FDK

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 60.856 €, décide de l'affecter comme suit :

- « AUTRES RESERVES »

60.856 €

Conformément à l'article L232-12 de la Loi du 24 Juillet 1966, il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

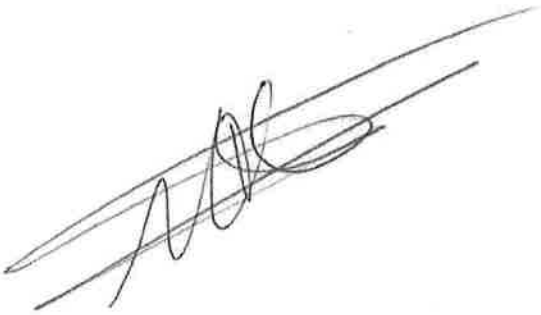
QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer les publications, dépôts et formalités prévus par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

SASU AARAPH RENOV
au capital de 1 €

128 Rue de la Boétie
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 839 750 072 00010

AFFECTATION DU RESULTAT

* Affectation proposée :

- « AUTRES RESERVES »

60.856 €

* Affectation votée :

- « AUTRES RESERVES »

60.856 €

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SASU AARAPH RENOV

au capital de 1 €

128 Rue de la Boétie
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 839 750 072 00010

RAPPORT DE GESTION

Cher Actionnaire,

Nous sommes réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, pour examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et vous rendre compte de l'activité de la société pendant ledit exercice, et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous vous présentons par conséquent le rapport sur :

- la gestion,
- les opérations,
- la marche des affaires sociales,

pendant l'exercice considéré.

Nous vous indiquerons en même temps les résultats de l'activité sociale et généralement le sens et la portée des résolutions mises à notre ordre du jour, qui est le suivant :

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et approbation de ce rapport.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Les comptes que nous vous présentons revêtent les caractéristiques suivantes :

FDK

TOTAL BILAN	114.697 €
TOTAL COMPTE DE RESULTAT	196.257 €

Le chiffre d'affaires réalisé au cours du présent exercice s'est élevé à 196.257 €.

Nos charges d'exploitation représentent un montant de 122.804 €.

Le compte de résultat se présente donc comme suit :

Produits d'exploitation	196.257 €
Charges d'exploitation	122.804 €
Produits financiers	Néant
Charges financières	Néant
Produits exceptionnels	Néant
Charges exceptionnelles	Néant
Impôts sur les bénéfices	12.597 €

Ce qui donne un résultat net comptable de 60.856 €

A la suite de ces explications, nous vous demandons de statuer sur le bilan et le compte de résultat qui vous ont été communiqués dans les délais légaux par les soins de la gérance, ainsi que sur l'inventaire qui a été tenu à votre disposition, également dans lesdits délais, et de décider de l'affectation des résultats de l'exercice.

Nous vous proposons l'affectation suivante :

- « AUTRES RESERVES » 60.856 €

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966), n'est venue à la connaissance de la gérance.

Nous vous demandons également de bien vouloir donner quitus à la Gérance pour l'exercice considéré.

Vous remerciant de votre présence à cette assemblée, nous vous demandons de bien vouloir entériner ces différents actes et adopter les résolutions qui vont vous être soumises.

